

« Il appartient aux autorités politiques de défendre l'existence de l'**Office français de la biodiversité**, chargé d'appliquer les réglementations environnementales »

L'OFB est devenu le bouc émissaire de la crise agricole, déplorent dans une tribune au « Monde » les représentants des organisations siégeant au conseil d'administration de cet établissement national. Pour eux, la coopération entre agriculture et biodiversité est une évidente nécessité.

Le déclin de la biodiversité à une vitesse et à une intensité jamais égalées est scientifiquement établi depuis des années, et particulièrement dans les rapports de la Plate-Forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les menaces sur l'eau et la biodiversité sont toutes d'origine humaine et s'exacerbent mutuellement.

Cet effondrement de la biodiversité, conjugué au changement climatique, remet en question l'habitabilité de notre planète et interroge l'avenir du vivant, humain et non humain.

Face à ce constat, l'Etat a créé en 2020 un établissement national spécialisé, l'**Office français de la biodiversité (OFB)**, consacré à la protection et à la restauration de la biodiversité en métropole et dans les outre-mer. Le législateur et le gouvernement lui ont assigné des missions essentielles, en particulier :

- la connaissance et l'expertise : mieux connaître les espèces, les milieux naturels, les services rendus par la biodiversité et les menaces qu'elle subit est essentiel pour protéger le vivant ;
- un appui aux politiques publiques : à tous niveaux, les équipes de l'**OFB** appuient les politiques publiques pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité ;
- la gestion et restauration des espaces protégés : parcs naturels marins, réserves, appui aux parcs nationaux, travail en réseau... ;
- la mobilisation des acteurs et des citoyens : pour modifier les comportements vers plus de respect de la biodiversité, grâce à la sensibilisation et à la communication ;
- la contribution à la police de l'environnement, qu'elle soit administrative ou judiciaire, relative à l'eau, aux espaces naturels, à la flore et la faune sauvages, à la chasse et à la pêche ; à la lutte contre le trafic des espèces sauvages menacées d'extinction.

Manque de moyens

Quatre ans après sa création, l'OFB continue de consolider son identité et sa place dans le paysage institutionnel. En manque d'un véritable portage politique, ce « fer de lance de la biodiversité » a vu ses missions s'étoffer et se complexifier considérablement, tandis que ses effectifs n'ont augmenté qu'à la marge.

Le manque de moyens humains reste une entrave à l'action, à tous niveaux.

Par exemple, sur les seules missions de police judiciaire, à l'échelle du territoire national, l'OFB ne compte que 1 700 inspecteurs pour prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement (surveillance du territoire, recherche et constat des infractions, interventions contre le braconnage, ...), qui doivent également contribuer à la connaissance, apporter leur expertise technique, sensibiliser les usagers, réaliser des contrôles administratifs sous l'autorité du préfet, etc. Mais d'autres agents et métiers de l'OFB sont également en tension.

Durant les manifestations de colère agricole, l'OFB se voit conspué, ses implantations locales dégradées, ses agents vilipendés. L'OFB est devenu le bouc émissaire de la crise agricole, en l'absence de réponses concrètes sur le revenu des paysans.

La santé des agriculteurs en premier lieu

Ces attaques réitérées contre l'OFB sont inacceptables, car elles visent, au travers de l'établissement et de ses agents, à affaiblir les politiques publiques de protection et de sauvegarde de la nature, de l'eau et de la biodiversité.

Parce que l'eau et la biodiversité renvoient à la complexité du vivant, le bon sens, qu'il soit populaire ou paysan, ne peut suffire à protéger ou à restaurer un fonctionnement équilibré des milieux naturels. L'OFB est un outil précieux de connaissance et d'expertise pour accompagner et garantir la mise en œuvre des politiques publiques (collectivités, habitants, filières professionnelles, etc.). La remise en cause de certaines de ses missions et de sa capacité d'agir générerait des reculs concrets et dommageables pour l'intérêt général et nos modes de vie.

Elle ne constituerait aucunement un gain pour le monde agricole, dont une grande partie a déjà intégré les enjeux de préservation des milieux et des cycles naturels. Rappelons que, en faisant appliquer les réglementations environnementales, l'OFB et les autres opérateurs publics de l'environnement protègent aussi la santé de tous les citoyens, celle des agriculteurs en premier lieu.

A l'inverse de la tendance à opposer agriculture et protection de la nature, la coopération entre agriculture et biodiversité est une nécessité évidente : le système agroalimentaire intensif aujourd'hui dominant constitue l'une des principales pressions sur la biodiversité.

té, dont l'érosion continue provoque, en retour, une fragilisation de tous les modèles agricoles.

Rappeler les lois, voire sanctionner

Les politiques publiques, comptables vis-à-vis des générations futures, ne doivent pas renoncer à la transition agroécologique ; elles doivent au contraire l'accompagner, la guider et la soutenir, au bénéfice de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation du changement climatique, de la santé des humains (et en premier lieu des producteurs), des autres êtres vivants et de l'agriculture elle-même.

Nous soutenons sans réserve tous les paysans qui s'engagent dans cette transition agroécologique, dans un modèle à la fois vertueux pour l'environnement et où les femmes et les hommes qui nous nourrissent vivent dignement de leur travail, sans mettre en jeu leur santé et celle des citoyens.

L'OFB a sa place au côté d'une agriculture en pleine mutation, pour accompagner les paysans de bonne volonté, engagés dans la transition, mais aussi pour rappeler les lois et règlements en vigueur, voire sanctionner ceux qui ne respectent pas la loi, qu'ils soient des entreprises, des agriculteurs, des collectivités ou des individus.

L'Etat doit lui en donner véritablement les moyens, avec des effectifs à la hauteur de ces enjeux et des agents reconnus qui vivent, eux aussi, dignement de leur travail. Comme pour d'autres établissements publics pris pour cible par des groupes d'intérêts économiques, il appartient aux autorités politiques de défendre l'existence de cet organisme dont les missions sont définies dans le cadre légitime de l'action publique de l'Etat

Les signataires de cette tribune proviennent tous d'organisations siégeant au conseil d'administration de l'**Office français de la biodiversité** : Véronique Caraco-Giordano, secrétaire générale du SNE-FSU, Syndicat national de l'environnement ; Antoine Gatet, président de France Nature Environnement ; Bernard Chevassus-au-Louis, président d'Humanité et biodiversité ; Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux ; Claude Roustan, président de la Fédération nationale de la pêche en France ; Vincent Vauclin, secrétaire général CGT environnement (domaine OFB et parcs nationaux).

par Collectif

